

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<http://vivrelespaysages.cg54.fr/comment-a-ete-elabore-l-atlas.html>

Comment a été élaboré l'Atlas

?

- Introduction -

Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

Dans le cadre d'une très large concertation

Par des comités spécifiques, avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire

Le travail a été piloté par le [Conseil Général de Meurthe-et-Moselle](#), en étroite collaboration avec la [DREAL Lorraine](#).

Deux Comités ont été constitués :

- un Comité de Pilotage présidé par Mr Olivier TRITZ, Vice-Président du Conseil général délégué à l'Environnement et associant les représentants des partenaires institutionnels du Département
- un Comité Technique regroupant les directions du Département et les organismes et personnalités compétents en matière d'aménagement du territoire et de paysage

Les membres du Comité de Pilotage sont :

- le [CAUE de Meurthe-et-Moselle](#)
- [la Région Lorraine](#)
- le [Parc Naturel Régional de Lorraine](#)
- la [DDT54](#)
- le [STAP54](#)
- la [Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle](#)
- l'[ONF](#)
- le [SCOT Nord54](#)
- le [SCOT Sud54](#)
- l'[AGAPE](#)
- l'[ADEVAL](#)
- l'[ADUAN](#)
- l'[Association des Maires de Meurthe-et-Moselle](#)
- le [Conseil général des Vosges](#)

A noter que la réalisation de l' Atlas des Paysages bénéficie de la participation financière de l'Europe

L' Atlas des paysages de la Meurthe-et-Moselle a été réalisé par l'Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes, qui s'est adjointe des compétences spécifiques pour l'écologie (Biotope ingénieurs écologues), pour la cartographie SIG (Atelier de l'Isthme), et pour l'écriture des pages internet (Agence ChevalVert création multimédia).

Les coordonnées de l'équipe :

- *l'agence Folléa-Gautier, paysagistes - urbanistes* Dirigée par Bertrand Folléa et Claire Gautier, 100 avenue Henri Ginoux, 92 120 Montrouge Tél : 01 47 35 71 33 - fax : 01 47 35 61 16 Email : agence@follea-gautier.com
- *le bureau d'études BIOTOPE, écologues* Dirigé par Aude Lamerandt, 2 bis, Charles Oudille, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY Tél : 03 83 28 25 42 Email : nordest@biotope.fr
- *l'atelier de l'Isthme, paysagiste et géomaticien* Dirigé par Pierre-Yves Pasco, 7 place de la Mairie, 91800

- *ChevalVert, atelier de conception graphique et multimédia* Représenté par Stéphane Buellet, 137 avenue Jean-Jaurès 75 019 PARIS Tél : 01 49 72 07 41 Site : chevalvert.fr

Sous quelle forme est présenté l'Atlas ?

Sous forme Internet

C'est pour relever le défi d'une connaissance accessible au plus grand nombre et facilement actualisable, que l'Atlas des paysages de la Meurthe-et-Moselle a été d'emblée conçu sous la forme d'un site Internet, qui se veut le plus convivial et pédagogique possible.

Ainsi, deux mascottes permettent au visiteur de parcourir le site de façon ludique et pédagogique.

Sous forme papier

Pour compléter l'outil Internet, l'Atlas est imprimable sous format PDF (Adobe Systems), de façon à bénéficier d'un document papier, transportable, plus facile à appréhender pour certains, et disposant des cartographies de bonne qualité et aux bonnes échelles.

Comment s'organise le contenu Internet

Cinq parties

Le contenu de l'Atlas des paysages de la Meurthe-et-Moselle se décompose en cinq parties :

- L'organisation des paysages
- Les fondements naturels et humains des paysages
- Les unités de paysage
- Les dynamiques d'évolution et les enjeux
- Les orientations et recommandations

S'y ajoutent :

- Un moteur de recherche et de géolocalisation pour faciliter l'accès à des données précisément recherchées.
- Un lexique pour l'explication des termes techniques et des sigles.
- Une plateforme thématique pour accéder plus facilement à certains types de contenus. La visite du site est accompagnée par des mascottes qui animent la prise de connaissance des contenus.

L'organisation des paysages :

Cette partie brosse à grands traits la diversité des paysages rencontrés en Meurthe-et-Moselle, identifie quatre grands ensembles de paysages et aboutit à la carte générale des unités de paysage pour le département, avec seize unités distinctes.

Les fondements des paysages :

Ce chapitre explique l'origine de la diversité des paysages, dans leurs dimensions géographiques, historiques et culturelles.

- Les paysages et les reliefs
- Les paysages, la géologie et les sols
- Les paysages et l'eau
- Les paysages et les climats
- Les paysages et les espaces naturels et forestiers
- Les paysages et l'agriculture
- Les paysages et l'urbanisation
- Les paysages et les infrastructures

Les unités de paysage :

C'est la partie la plus fine de l'Atlas. Une unité de paysage est un pan de territoire qui présente des caractéristiques paysagères propres. L'identification des unités est un moyen de connaissance qui permet de *mettre au jour la diversité* des paysages du département, et de *définir les traits de caractère* qui font l'identité de chaque portion de territoire.

Les unités de paysage offrent ainsi des bases pour définir et mettre en oeuvre des modes d'aménagement du territoire adaptés et attentifs aux spécificités, et pour contribuer, à travers des actions quotidiennes d'aménagement, à la diversité et à la richesse des paysages hérités de la géographie et de l'histoire.

C'est en ce sens que le paysage est un patrimoine vivant.

Contenu du chapitre « Situation »

- une carte de situation
- un texte d'introduction situant l'unité de paysage dans un ensemble plus large
- un bloc-diagramme résumant l'organisation paysagère de l'unité, mettant en évidence les reliefs, l'occupation de l'urbanisation et la couverture végétale (boisée ou agricole)
- la liste des communes concernées

Contenu du chapitre « Caractéristiques paysagères »

- un texte qui résume les éléments essentiels du paysage et accompagné, pour chaque idée-force, de photographies ou de dessins légendés
- les photographies légendées ; un clic sur la photo permet son affichage en grand format.

Contenu du chapitre « Analyse critique, identification d'enjeux »

- une cartographie d'enjeux, classés en « atouts » et en « fragilités »
- des photographies d'illustration et de repérage de chaque enjeu identifié.

Les analyses critiques ainsi développées n'ont pas l'ambition de l'exhaustivité et elles ne sont pas là pour pointer du doigt telle ou telle action : elles ont vocation à introduire au débat, à construire un regard critique partagé sur l'état de chaque paysage, à prendre la mesure d'actions concrètes qui pourraient être menées. Les cartographies peuvent utilement être complétées et précisées à l'occasion des études paysagères menées aux échelles intercommunales et communales, et des révisions ou élaboration des documents d'urbanisme.

Les dynamiques d'évolution et les enjeux :

Cette partie de l'atlas a vocation à identifier et porter un regard critique sur les transformations récentes et en cours des paysages.

Elle met en évidence les éléments suivants :

- *Les valeurs paysagères-clefs de la Meurthe-et-Moselle* : il s'agit d'une synthèse de ce qui fait l'identité des paysages de Meurthe-et-Moselle, ce qui peut nourrir les politiques d'aménagement pour poursuivre la construction de cette identité.
- *Les dynamiques d'évolution récentes, en cours ou à venir* : les dynamiques d'évolution récentes sont mises en évidence par images successives (cartographies, photographies aériennes, reconduction de photographies anciennes). Les dynamiques d'évolution perceptibles (les stigmates) sont identifiées par le travail de terrain, et les dynamiques d'évolution probables (grands projets et dynamiques à venir), par les rencontres et les avis du comité de pilotage.
- *Les opportunités, les risques et les problèmes liés à ces dynamiques* : un regard critique sur les dynamiques d'évolution, à la lumière notamment des valeurs paysagères identifiées en début de partie, permet de mettre au jour les enjeux en matière de cadre de vie : selon les cas les opportunités, les risques et les problèmes.

Les orientations et recommandations pour les paysages de Meurthe-et-Moselle :

Dans cette dernière partie de l'Atlas, des « *objectifs* » sont dégagés, en nombre restreint, qui constituent chacun un axe possible pour une politique de paysage à l'échelle du département. Ces objectifs sont précisés par l'identification *d'actions possibles* et de principes d'actions possibles, qui permettent de les rendre plus concrets et de nourrir un regard partagé sur les façons de faire.

Ces orientations ne sont pas opposables mais peuvent être traduites dans des documents à portée réglementaire (SCOT, PLU, ...).